

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2015

Le six février deux mil quinze à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 29 janvier 2015.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1^{ère} Adjointe, Claude FOURNIER, 2^{ème} Adjoint, Christophe TOUCHET, 3^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4^{ème} Adjoint, Liliane ELY, Bruno LOUATRON, Guy de DURFORT, Laurence BATAILLE, Laurence GIRARD, Nathalie LEC'HVIEN, Jérôme COUDREUSE, Violaine FORTIN.

Etaient absents et excusés : MM. Jean-Michel MALFROY et Carole BOUTET.

Mme Claire GUERINEAU est désignée secrétaire de séance.

Le procès-Verbal de la séance du 6 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec les remarques de Mme BATAILLE et M. LOUATRON qui feront l'objet d'un ajout sur le présent procès-verbal :

- ✓ La phrase suivante sera ajoutée au 7^{ème} point des questions diverses : « Toutefois, cela ne garantit pas le fonctionnement dans le cas d'une panne électrique par exemple. »
- ✓ Il sera précisé sur la délibération des subventions 2015 le point suivant rapporté à la ligne correspondant à la subvention à l'association Ans-Traces-Sites : « M. LOUATRON, président de l'association Ans-Traces-Sites, s'abstient lors du vote de cette subvention »

Vote du Compte administratif 2014 – Service Assainissement

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Claire GUERINEAU, première Adjointe.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

. résultat reporté	0,00
. dépenses de l'exercice	40.048,39
. recettes de l'exercice	97.578,51
. résultat de l'exercice	57.530,12
. résultat de clôture 2014	57.530,12

Section d'investissement

. résultat reporté	-49.977,37
. dépenses de l'exercice	57.136,76
. recettes de l'exercice	44.591,46
. résultat de l'exercice	-12.545,30
. résultat de clôture 2014	-62.522,67

Restes à réaliser

. en dépenses d'investissement	9.500,00
. solde	-9.500,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du Compte administratif 2014 de la Commune

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Claire GUERINEAU, première Adjointe.

5. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

. résultat reporté	0,00
. dépenses de l'exercice	645 878,82
. recettes de l'exercice	791 884,75
. résultat de l'exercice	146.005,93
. résultat de clôture 2014	146 005,93

Section d'investissement

. résultat reporté	- 56 135,78
. dépenses de l'exercice	117 524,12
. recettes de l'exercice	189 204,36
. résultat de l'exercice	71.680,24
. résultat de clôture 2014	15.544,46

Restes à réaliser

. en dépenses d'investissement	155 891,00
. solde	-155.891,00

6. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
7. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
8. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation des comptes de gestion 2014 du Trésorier

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la lecture des comptes de gestion dressés par Madame Antoinette MARTOT, Receveur Municipal, en tous points identiques aux Comptes Administratifs de la Commune et du service Assainissement dressés par l'Ordonnateur,

Approuve les comptes de gestion au titre de l'exercice 2014 dressés par Madame MARTOT, Receveur municipal.

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter, dans le cadre du projet de *réhabilitation de l'école publique*, une subvention auprès de Madame la Députée Sylvie TOLMONT au titre de sa réserve parlementaire.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de Madame la Député au titre de sa réserve parlementaire et arrête les modalités de financement suivantes :

Réhabilitation de l'école publique

Origine des financements	Montant (en € HT)
Maître d'ouvrage	325 117
Fonds Européens	
DETR (30%)	143 621
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Réserve parlementaire	10 000
Autre collectivité	
Autre public	
Fonds privés	
TOTAL	478 738

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande à titre exceptionnel à Madame la Députée Sylvie TOLMONT ;
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Subvention de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que l'article 11 du contrat d'association avec l'Etat n°103 signé entre le Préfet de la Sarthe et la Directrice de l'Ecole Privée du Sacré Cœur de Juigné-sur-Sarthe détermine que « la commune assume la charge des dépenses de fonctionnement pour les seuls élèves domiciliés dans la commune ».

Il présente au Conseil Municipal le calcul comptable établi sur la base du compte administratif 2014 pour déterminer la subvention de la commune à verser à l'école privée pour l'année 2015. Cette participation est calculée sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique de la commune pour l'année civile 2014, dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n°60.389 modifié.

La subvention de l'école privée pour l'année 2015 s'établit à 40 000 € soit 888,88 €/élève (45 élèves de l'école privée domiciliés à Juigné). Cette subvention est payable trimestriellement par tiers (13 333 € x 2 trimestres scolaires + 13 334 € x 1 trimestre).

Après délibération, le Conseil Municipal attribue cette subvention et s'engage à inscrire les crédits nécessaires à son règlement sur le budget primitif 2015 (art. 6558).

Modification des statuts de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les modifications statutaires de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Les modifications apportées aux statuts actuels figurent ci-dessous (en surlignage) :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE (p 3)

. L'élaboration, l'approbation, le suivi, la modification et la révision des documents de planification urbaine que sont le PLU et les documents d'urbanisme dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1 – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT (p 9)

e) Énergie renouvelable

~~L'étude de zone de développement de l'éolien est d'intérêt communautaire.~~

La mise en œuvre d'action (définition, études, gestion) s'inscrivant dans une politique communautaire climat énergie est d'intérêt communautaire.

2 – ACTIONS DANS LE DOMAINE CULTUREL ET SCOLAIRE (p 10)

2 – 1 : Action culturelle :

- . En matière de lecture publique, est d'intérêt communautaire,
- La mise en œuvre d'une politique de lecture publique (définition, études, gestion,...) comprenant notamment :
 - l'animation, la valorisation et la gestion des moyens du réseau de lecture publique,
 - le partenariat avec les associations du territoire communautaire ayant pour objet la lecture publique
 - la construction ou la reprise, l'amélioration et l'entretien, la gestion et le fonctionnement d'équipements culturels de lecture publique situés sur le territoire communautaire »

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les modifications des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe relatives aux domaines suivants comme indiqué supra :

*** Compétences Obligatoires :**

- Aménagement de l'Espace (1)

*** Compétences Facultatives :**

- Protection et mise en valeur de l'environnement (e – énergie renouvelable)
- Actions dans le domaine culturel et scolaire (2-1 : Action culturelle – Lecture Publique)

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications des statuts de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe.

Demande de subvention de l'école publique

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la Directrice de l'Ecole Publique pour la prise en charge à hauteur de 50% du transport des élèves de l'école publique vers la base nautique Henri Royer de Sablé-sur-Sarthe afin de participer à une activité canoë-kayak.

Le devis établi par la société STAO pour le transport des élèves pour les 7 séances programmées entre le 27/04 et 15/06/2015 s'élève à 471,80 € (67,40 €/séance).

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de prendre en charge le transport des élèves vers la base Henri Royer à Sablé-sur-Sarthe à hauteur de 50% soit un montant de 235,90 €. Cette aide sera versée sous forme de subvention à l'OCCE de l'Ecole Publique.

Projet d'effacement des réseaux aériens de téléphone RD22-Sainte-Barbe

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet du Département de renforcement et de modernisation des réseaux de distribution d'électricité le long de la RD22 au lieu-dit Sainte-Barbe. La réalisation de cette opération peut être réalisée en souterrain sous réserve de la prise en charge par la commune de la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

France Télécom ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le maire informe le conseil de la décision prise par le Conseil Général lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assuré par France Télécom et financé par les collectivités.

Le coût de cette opération est estimé par France Télécom à 20000€ H.T.

Conformément à la décision du Conseil Général du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 60% du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exception.

Après délibération le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la commission permanente du conseil général pour une réalisation si possible en janvier 2016.
- Sollicite le département, pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit 1200€ dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du département pour la réalisation des travaux.
- Accepte de participer à 60% du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'il sera défini par l'étude d'exécution.
- S'engage à voter les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Questions diverses

↪ Jean-Luc BERGER indique que les travaux de sécurisation du poste de relèvement de la halte fluviale seront prochainement entrepris. Un voyant lumineux placé sur l'armoire électrique indiquera les dysfonctionnements de ce poste. Il sera utile d'avertir les riverains qui seront les premiers témoins du déclenchement du voyant synonyme de panne.

- ↳ Laurence BATAILLE signale que des micro-coupures électriques se produisent de temps à autre au Port de Juigné. Il est nécessaire de les signaler à EDF. Madame ELY constate les mêmes problèmes de façon irrégulière à Maupertuis.
- ↳ Chaque conseiller a reçu le compte-rendu de la dernière assemblée du Syndicat Mixte de Restauration préparé par Claire GUERINEAU. Il n'appelle pas d'observation.
- ↳ Le planning des permanences au bureau des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 est établi.
- ↳ Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des estimations des Domaines sur la valeur estimée des propriétés GIAUD au « 6 chemin de la Galerie » (40.000 € avec une marge de négociation de -/+ 10%) et MOUILLE « 29 rue Haute » (90.000 € avec une marge de négociation de -/+ 15%).
- ↳ Laurence BATAILLE relaie les interrogations d'habitants du Port de Juigné sur l'utilité du passage de la balayeuse de la Communauté de Communes le mercredi matin à 7 heures alors que les voitures n'ont pas libéré les places de stationnement et que les caniveaux ne peuvent par conséquent être nettoyés. De plus, cette machine est très bruyante. Cette remarque sera relayée auprès des services de voirie de la Communauté de Communes de Sablé.
- ↳ Bruno LOUATRON signale que l'abribus du Port de Juigné est peu éclairé. Il lui est répondu que la lampe défectueuse du candélabre situé à proximité doit être remplacée et que cette intervention est programmée.
- ↳ Les données des radars pédagogiques situés à Belle-vue seront relevées le 9 février. Ils seront ensuite déplacés. Il est proposé de les installer dans la Côte pour l'un, et « Route de la Mine » pour l'autre.
- ↳ Liliane ELY s'interroge sur les travaux d'arrachage d'arbres qu'elle a observé le long de la route départementale 4. Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit des travaux d'arrachage de haies et d'arbres dans le cadre de l'aménagement foncier et de la restructuration du plan parcellaire. Chaque mètre de haie arraché est remplacé.
- ↳ Laurence GIRARD demande si la reprise du chemin piétonnier sur le terrain exploité par Jérôme COUDREUSE à Sainte Barbe est programmée. Celui-ci n'approuve pas ces travaux qui pourraient compromettre ses données PAC. Il précise en outre que ces travaux de solidification du sous-sol sur une bande de 2 mètres ne pourraient pas être mis en œuvre actuellement compte tenu de l'état du terrain. Il convient donc de laisser ce terrain sécher pendant quelques mois et de permettre à la nature de reprendre ses droits après ensemencement. Aucun travail ne sera donc entrepris sur cette parcelle. Un panneau signalant aux marcheurs l'impraticabilité de cette partie de chemin pourrait être installé.
- ↳ Laurence BATAILLE questionne Monsieur le Maire sur la nécessité d'établir un contrat de maintenance de l'ensemble des installations d'éclairage public. La Communauté de Communes de Sablé sera questionnée sur cette problématique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Les prochaines séances sont fixées les vendredi 13 mars 2015 (réunion privée de préparation du Budget Primitif 2015) et vendredi 27 mars 2015 (réunion publique).

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET

Jean-Luc BERGER

Liliane ELY

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE

Jean-Michel MALFROY
Absent

Carole BOUTET
Absent

Guy de DURFORT

Jérôme COUDREUSE

Violaine FORTIN

Nathalie LEC'HVIEN

Bruno LOUATRON